

LE
COMITÉ PROFESSIONNEL
DU
PÉTROLE





LE COMITÉ PROFESSIONNEL DU PÉTROLE

I - HISTORIQUE

La pénurie née de l'état de guerre avait, on s'en souvient, imposé - à côté du régime de Répartition institué par les Pouvoirs Publics - l'organisation par la Profession d'un système de gestion en commun, sous la forme de "Pools", des moyens de stockage et de transport laissés à la disposition de l'économie française pour la distribution des produits pétroliers.

Au terme des hostilités, le retour vers des conditions économiques normales, la suppression de la Répartition, avaient dès 1947 amené la fin du Pool intégral et en 1949 les accords de solidarité industrielle qui avaient pris sa suite étaient eux-mêmes dénoncés. Un peu plus tard, les accords commerciaux tombaient à leur tour.

L'amenuisement des tâches confiées à ces Pools avaient conduit à la liquidation progressive d'une partie des services qui les assuraient, et au début de 1950 la question s'était posée de savoir s'il fallait conserver ce qui subsistait de ces organismes.

Les Pools assuraient, à côté de leur activité commerciale, un certain nombre de travaux d'intérêt commun : statistiques, tenue à jour de renseignements sur les moyens, études diverses, représentation de la Profession auprès de certaines instances.

Il est apparu que ces activités seraient utilement confiées à un organisme spécialisé, déchargé des soucis et des responsabilités des organismes syndicaux de la distribution, groupant tous les adhérents de ceux-ci et qui, tout en demeurant strictement professionnel évoluerait plus spécialement dans le domaine de l'intérêt général.

La création du Comité Professionnel du Pétrole a répondu à ces considérations.

II - FORME JURIDIQUE

Le Comité Professionnel du Pétrole a le statut d'Association déclarée sous le régime de la loi du 1er Juillet 1901, cette forme paraissant le mieux adaptée aux missions qui lui étaient confiées.

La déclaration d'association a paru dans le Journal Officiel de la République Française du 2 Septembre 1950, à la page 9508.

III - OBJET

Aux termes de ses statuts, le Comité Professionnel Pétrole a pour objet :

- d'assurer, sur leur demande, sa collaboration aux organisations syndicales pour la représentation de la Profession dans les questions ayant trait à l'écoulement et à l'utilisation des Produits Pétroliers de sa compétence,
- de procéder, dans les mêmes conditions, aux études tant techniques qu'économiques utiles à l'expansion du marché des produits pétroliers en France,
- de concourir, dans les mêmes conditions, à la prise des contacts nécessaires avec les industries responsables des autres formes d'énergie, en vue d'assurer à la fois la défense du pétrole et une harmonie conforme à l'intérêt général entre les différentes sources d'énergie participant au ravitaillement du pays,
- d'assurer, par délégation temporaire ou permanente de celles-ci, les missions que les organisations syndicales seraient amenées à lui confier dans ces domaines,
- de mettre en oeuvre toutes réglementations que ses adhérents jugent utiles de s'imposer.

Dans ce cadre très général, le Comité Professionnel du Pétrole exerce des activités variées dont on trouvera plus loin l'énumération.

IV - MEMBRES

Le Comité Professionnel du Pétrole groupe l'ensemble des Sociétés de Pétrole autorisées à importer et à distribuer sur le territoire français de la Métropole les produits pétroliers suivants : essence-auto, supercarburant, essences aviation, carburéacteur, essences spéciales, white-spirit, pétrole lampant, gas-oil, fuel-oils domestique, léger et lourds (1). Les producteurs nationaux lui sont associés.

Les distributeurs (cf. liste ci-annexée) sont à quelques exceptions près affiliés par ailleurs à des organisations syndicales (Chambre Syndicale de la Distribution des Carburants et des Combustibles Liquides, Fédération Française des Carburants, Association d'Industriels du Pétrole) dont l'action s'applique à des domaines nettement distincts de ceux dont le Comité Professionnel du Pétrole a normalement à connaître.

V - ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un Conseil de Direction de 15 membres et par l'Assemblée Générale des Sociétés adhérentes.

La Direction Générale est assurée par un Président désigné par le Conseil et à qui sont délégués les pouvoirs de gestion nécessaires.

(1) Il existe également un Centre Professionnel des Lubrifiants et un Comité Professionnel du Butane et du Propane.

Les ressources de l'Association se composent des cotisations de ses membres : le montant de celles-ci est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

VI - ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Très diverses de nature et d'importance, elles s'inscrivent dans le cadre très large de l'objet social indiqué ci-dessus. Aussi bien, certaines des tâches n'ont-elles qu'un caractère provisoire, répondant aux besoins du moment : c'est ainsi que de nombreux travaux ont été demandés au C.P.D.P. durant la crise des approvisionnements pétroliers de 1956-1957 consécutive à la fermeture du canal de Suez.

A d'autres époques il a été chargé d'assurer la répartition d'un contingent de benzol entre les distributeurs de supercarburant, ou encore de l'établissement des programmes d'écoulement sur le marché de la production des carburants extraits des schistes bitumeux d'Autun, aujourd'hui inexploités ; il a également apporté sa participation au stand français du pétrole à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1958, ce qui lui a valu un Grand Prix.

En 1961, une mission nouvelle lui a été confiée : l'organisation d'une enquête sur les transports pétroliers en France, dont les résultats sont destinés à l'Office des Statistiques des Communautés Européennes.

Mais, en dehors de ces tâches épisodiques, le Comité Professionnel du Pétrole n'a cessé depuis son origine d'exercer des activités régulières dont on trouvera ici une revue sommaire.

A - DOCUMENTATION

Etablie et diffusée à l'usage de ses adhérents, la Documentation représente la majeure partie des activités du C.P.D.P. ; elle s'applique à des sujets variés que l'on peut ranger dans les principales rubriques ci-après :

a) Statistiques pétrolières

Le C.P.D.P. reçoit chaque mois à la fois des raffineries, entrepôts côtiers et dépôts de l'intérieur, ainsi que des sièges des Sociétés membres de l'Association, des déclarations de livraisons, de ventes et de stocks. A partir de ces éléments de base ses Services dressent des états qui comportent une ventilation détaillée des activités de la Distribution (par produits, par usages, par départements, etc...).

Un bulletin mensuel commente les chiffres et analyse l'évolution des différents marchés.

L'ensemble de cette documentation, complétée par des éléments puisés à d'autres sources, est repris dans un recueil annuel de statistiques qui constitue une revue générale des activités de l'industrie pétrolière.

Ce recueil consacré principalement au marché du pétrole et aux moyens mis en oeuvre apporte, sur l'industrie d'un pays, une somme de documents unique sans doute dans le monde et a reçu un accueil particulièrement favorable.

Il faut noter qu'il s'agit là d'un travail réalisé en commun par le consentement général sans aucune mesure réglementaire ni coercitive.

A partir de cette année il a pris, tout en demeurant établi et publié par la Profession et sous sa responsabilité, une autorité semi-officielle et constitue le tome I de l'ensemble des Statistiques françaises du pétrole, le tome II étant consacré principalement à la Recherche et à la Production et paraissant sous le timbre de la Direction des Carburants qui l'établit.

b) Notes d'information économique

Il s'agit d'études consacrées à des sujets qui intéressent, à divers titres, la distribution des produits pétroliers : les unes s'attachent à définir les besoins en produits pétroliers d'un secteur déterminé de l'économie : d'autres analysent la composition du parc français de véhicules automobiles en fonction des carburants utilisés ; d'autres encore retracent l'évolution du régime douanier et fiscal des produits pétroliers ainsi que de leurs prix, etc...

c) Inventaire des équipements de stockage et de transport des produits pétroliers

Le C.P.D.P. tient à jour toute la documentation relative aux installations de stockage et aux parcs de matériels affectés aux transports intérieurs de produits pétroliers : chalands, wagons, camions, et publie périodiquement des documents (cartes, brochures, etc...) sur ces équipements.

d) Bulletin analytique pétrolier

Ce document bimensuel comporte l'analyse, sous forme de fiches, de revues et ouvrages spécialisés, tant français qu'étrangers, consacrés à l'économie du pétrole. De nombreuses statistiques étrangères sont reprises sous forme de suppléments au bulletin.

e) Prix des produits pétroliers

A chaque changement de cours le C.P.D.P. prépare et diffuse à ses adhérents une documentation complète sur les prix des carburants et des fuel-oils : structures, tarifs de vente, cotes de transport, cartes de zones de prix, etc...

f) Textes officiels

Tous les textes législatifs et réglementaires intéressant la distribution des produits pétroliers sont, dès leur publication, signalés et communiqués à tous les membres.

B - ETUDES SUR LES PRIX

Un Service spécialisé effectue, conformément aux directives générales des experts de la Profession, tous calculs et études se rapportant aux prix des produits blancs et noirs et notamment la détermination des cotes de dépôts, de place, de canton, d'arrondissement, l'établissement des cartes de zones ainsi que la tenue à jour des différents fichiers. Ce même Service dépose auprès des Pouvoirs Publics les barèmes dans les formes réglementaires et établit aussi les tarifs destinés à être diffusés, comme il est fait mention plus haut.

C - APPROVISIONNEMENT EN FUEL-OILS DE LA S.N.C.F. ET DE L'E.D.F.

La coordination de ces approvisionnements est assurée par une section spécialisée du C.P.D.P. : elle établit, en liaison avec ces services publics et les

Sociétés de Pétrole, les plans de livraisons et en contrôle l'exécution.

D - REPRESENTATION DE LA PROFESSION DANS DIFFERENTS ORGANISMES

Le C.P.D.P. est chargé par la Profession de participer, soit directement, soit par l'intermédiaire du Centre du Mazout (voir § VII) aux travaux de différents organismes (Comité Consultatif de l'Utilisation de l'Energie, Office Central de Chauffe Rationnelle, Institut Français des Combustibles et de l'Energie, Comité d'Action Technique contre la Pollution Atmosphérique, etc...).

E - ORGANISATION DU TEMPS DE CRISE

Un réseau de délégués régionaux et de chefs de district - administré par le C.P.D.P. - a été, depuis plusieurs années, mis en place et peut être alerté à tout moment : ses agents sont chargés d'assister les administrations locales en vue d'assurer le bon fonctionnement de la distribution des produits pétroliers dans le cas où surgiraient des difficultés, de quelque ordre que ce soit.

F - MANOEUVRES DE L'OTAN

Le C.P.D.P. a pris part, à différentes reprises, au titre des approvisionnements pétroliers, aux exercices militaires de l'OTAN : ses interventions ont fait l'objet d'appréciations élogieuses de la part de l'Etat-major Général.